

CAROLINE OUNDJIAN

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie régionale d'Aix-en-Provence

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Etats Financiers 2022
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,
Route de Toulon, 83340 LE LUC
Siret 393 256 425 00041

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,
Route de Toulon
83340 LE LUC
Siret 393 256 425 00041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Syndicale Libre SUBERAIE VAROISE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil Syndical du 30 Mars 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Crise sanitaire COVID-19 » de l'annexe expose le contexte de poursuite de l'exploitation dans le contexte d'état d'urgence sanitaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires Aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de l'ASL Suberaie Varoise par l'assemblée générale du 4 Mai 2018 pour un mandat de 6 exercices qui a commencé à courir pour l'exercice 2019 et prendra fin à l'issu de l'exercice 2023.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle



estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Hyères, le 3 Mai 2023

Le Commissaire Aux Comptes
Caroline OUNDJIAN



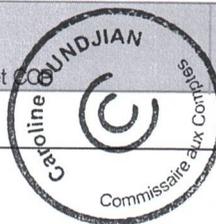

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 156	4 629	4 527	6 358
	Autres immobilisations corporelles	46 587	26 832	19 755	2 053
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.	32		32	32	
Autres participations	631		631	625	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	400		400	400	
	TOTAL (I)	56 807	31 461	25 345	9 468
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	166		166	554
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	44 551		44 551	68 398
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	184 785		184 785	181 123	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	204 795		204 795	204 779	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 807		4 807	2 928
	TOTAL (II)	439 105		439 105	457 783
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	495 911	31 461	464 450	467 251
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					400



Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	169 857	184 776
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	2 483	(14 919)	
	Total des fonds propres (situation nette)	172 339	169 857
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	3 000	4 200	
Provisions réglementées			
	Total des autres fonds propres	3 000	4 200
	Total des fonds propres	175 339	174 057
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	752	1 535
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	752	1 535
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	61 577	50 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 922	98 352
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	61 006	70 443
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	62 354	72 865	
Produits constatés d'avance	21 500		
	Total des dettes	288 359	291 659
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	464 450	467 251
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 482,71	(14 919,39)
(1) Dont à moins d'un an		288 359	291 659
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCB			



Compte de Résultat

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	19 791	19 520
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	113 925	148 955
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	252 659	245 137
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	168 253	202 666
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	307 097	36 479
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 661	9 435
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	17	23	
	Total des produits d'exploitation	863 404	662 216
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	52 425	65 434
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	633 601	426 757
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	444	628
	Salaires et traitements	128 954	130 361
	Charges sociales	41 768	45 178
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 364	3 146
	Dotation aux provisions	752	
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	4	250	
	Total des charges d'exploitation	862 311	671 755
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 093	(9 539)



Compte de Résultat

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 093	(9 539)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	940	332
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		940	332
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	665	336
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		665	336
RESULTAT FINANCIER		275	(5)
RESULTAT COURANT avant impôts		1 368	(9 544)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		2 244
	Sur opérations en capital	1 200	1 200
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	1 200	3 444
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		8 819
	Sur opérations en capital	84	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	84	8 819
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 116	(5 375)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1	1
TOTAL DES PRODUITS		865 544	665 992
TOTAL DES CHARGES		863 061	680 911
EXCEDENT ou DEFICIT		2 483	(14 919)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			2 890
TOTAL			2 890
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			2 890
TOTAL			2 890



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **464 450** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **865 544** euros et un total **charges** de **863 061** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 483** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Informations générales :

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise a été créée en 1991 suite aux grands incendies de 1989 et 1990, pour permettre aux propriétaires forestiers privés de rénover, gérer et entretenir leurs forêts.

Son périmètre d'action coïncide avec l'aire de répartition du chêne-liège dans le Var (Massifs des Maures et de l'Estérel, Plaine des Maures).

L'ASL est une structure associative de droit privé qui regroupe des propriétaires forestiers dont le but est de constituer des unités de gestion forestière.

Une ASLGF peut ainsi assurer pour le compte des adhérents, tout ou partie de la gestion forestière des propriétés incluses dans son périmètre d'action.

L'objectif prioritaire de l'ASL Suberaie Varoise est la gestion durable des forêts qu'elle regroupe.

Ainsi elle réalise ou coordonne des opérations telles que :

- La rédaction de Plans Simples de Gestion : documents de gestion durable, obligatoires pour



Règles et Méthodes Comptables

les propriétés forestières de plus de 25 ha.

- L'exploitation et la mise en marché des produits forestiers : liège, bois d'oeuvre et bois de chauffage, plaquettes forestières...
- Des travaux de sylviculture : coupe d'éclaircie, élagage, taille, démasclage ou levée de liège, rénovation de châtaigneraies, débroussaillage, entretien, reboisement...
- Des équipements : pistes de desserte, points d'eau, aménagement cynégétiques.
- Des travaux de protection contre l'incendie en collaboration avec les collectivités locales pour réaliser et entretenir des coupures de combustible.
- Des équipements pastoraux (semis, clôtures, abreuvoirs), dans le cadre de conventions de pâturage entre propriétaires et éleveurs.

Fonctionnement de l'ASL Suberaie Varoise :

- C'est une ASL constituée pour une durée illimitée, regroupant des propriétaires volontaires.
- Son Conseil Syndical est composé des membres élus parmi les adhérents de l'association et de représentants du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var et de l'Association des Communes Forestières du Var.
- Les propriétaires forestiers membres de l'association, confient à l'ASL Suberaie Varoise la gestion forestière de tout ou partie de leurs propriétés pendant 5 ans (durée tacitement renouvelable) et cela, sans remettre en cause leur droit individuel de propriété.
- Son équipe technique est composée de trois personnes salariées.
- Ses ressources proviennent des cotisations des adhérents, d'un pourcentage sur les ventes réalisées, des frais de gestion déléguée et de subventions publiques.

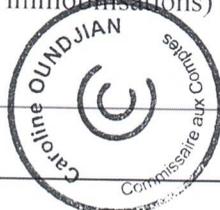
Contribution volontaire :

L'association fait appel au bénévolat, cette contribution n'est pas significative sur 2022.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.



Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les subventions de fonctionnement ont été comptabilisées en subventions à recevoir en fonction des arrêtés de subvention reçus, des périodes couvertes par ces subventions et des acomptes encaissés.

Subventions sur travaux

Les subventions accordées à l'ASL pour réaliser des travaux sur les propriétés forestières des membres de l'ASL sont comptabilisées en produits d'exploitation de l'exercice. Ces subventions sont comptabilisées :

- selon les dépenses réalisées et facturées sur l'exercice et comptabilisées en charges de l'ASL
- selon les proratas de subvention prévus par les conventions de subventions

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice ont été comptabilisées en "Fournisseur factures non parvenues" les factures concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

Une provision pour congés acquis a été comptabilisée en vertu du principe d'indépendance des exercices.

Autres informations

Rémunération des dirigeants : L'association syndicale est administrée par un conseil syndical et un bureau dont les membres bénévoles ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.



Règles et Méthodes Comptables

Comptabilisation des cotisations : Les cotisations comptabilisées sur l'exercice correspondent aux sommes reçues sur l'exercice ainsi qu'aux sommes restant à recevoir d'adhérents ayant manifesté leur volonté d'adhérer.

Effectif au 31/12/2022 : L'effectif au 31 décembre est de 3.55 ETP.

Engagement de retraite : Les engagements en matière de retraite se sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

Risque potentiel : Il existe un risque potentiel de redressement suite à des entreprises sous-traitantes qui pourraient ne pas être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.
L'ASL renforce ses procédures internes afin de supprimer ce risque



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	9 156					9 156
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	18 196		19 615			37 811
Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 977		621		1 822	8 776
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 329		20 236		1 822	55 744
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence	32					32
Autres participations	625		6			631
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	400					400
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 057		6			1 063
TOTAL	38 386		20 242		1 822	56 807



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 798	1 831		4 629
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	18 196	1 438		19 635
	Matériel de bureau, mobilier	7 924	1 095	1 822	7 197
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 918	4 364	1 822	31 461	
TOTAL		28 918	4 364	1 822	31 461



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	1 535	752	1 535	752		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 535	752	1 535	752		
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 					
		Sur stocks et en-cours				
		Sur comptes clients, usagers				
		Sur créances reçues par legs ou donations				
		Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		1 535	752	1 535	752	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		752	1 535		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						



Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	400	400	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	44 551	44 551	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	521	521	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 701	7 701	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	176 191	176 191	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	372	372	
	Charges constatées d'avance	4 807	4 807	
TOTAL DES CREANCES		234 544	234 544	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	61 577	61 577		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	81 922	81 922		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	16 174	16 174		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 232	23 232		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	21 551	21 551		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	49	49		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	62 354	62 354		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	21 500	21 500			
TOTAL DES DETTES		288 359	288 359		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		20 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		8 423			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	184 776			14 919	169 857
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(14 919)	14 919	2 483		2 483
Situation nette	169 857		2 483	14 919	172 339
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 200			1 200	3 000
Provisions réglementées					
TOTAL	174 057		2 483	16 119	175 339



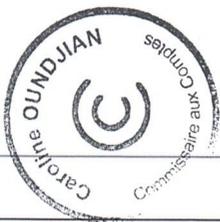
Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						
Contributions financières d'autres org.						
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL						



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 807
ASSURANCES		3 807	
MAINTENANCE		740	
ABONNEMENT		260	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 807



Carole OUNDJIAN
Commissaire aux Comptes

Produits constatés d'avance

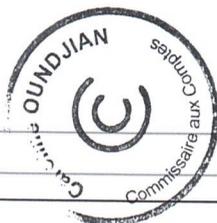
	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			21 500
SUBVENTION DRAAF		4 000	
AVANCE REGION SUD PACA		17 500	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			21 500



Evaluation des contributions volontaires en nat

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		2 890
		2 890
Total		2 890

Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		2 890
		2 890
Total		2 890



ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,
Route de Toulon, 83340 LE LUC
Siret 393 256 425 00041

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2022**

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association Syndicale Libre, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Hyères, le 3 Mai 2023
Le Commissaire Aux Comptes
Caroline OUNDJIAN

